

Arrêté du 6 octobre 2017 rapportant l'arrêté du 7 juillet 2017 et portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Paris 2ème

NOR : JUSB1728351A

La garde des sceaux, ministre de la justice

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le garde des sceaux, ministre de la justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2017 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance de Paris 2ème ;

Vu l'arrêté du 6 octobre 2017 portant délégation au tribunal d'instance de Paris 2ème ;

Vu la décision des chefs de la cour d'appel de Paris en date du 4 octobre 2017 portant délégation au tribunal d'instance de Paris 2ème ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté en date du 7 juillet 2017 susvisé sont rapportés.

Article 2

M. Jean-François JEREZ, greffier principal au tribunal d'instance de Paris 17ème, délégué par décisions du garde des sceaux et des chefs de cour susvisées, est nommé à titre exceptionnel pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 septembre 2017 en qualité de régisseur intérimaire au tribunal d'instance de Paris 2ème.

Article 3

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Paris, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 6 octobre 2017.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,

Catherine BOUDON